

Le 02 juillet 2024,

Pôle Politiques Publiques
Direction Enfance, Jeunesse
Service Périscolaire

Dossier suivi par M^{me} Marie-Jose DENGLER

Dossier suivi par M^{me} Dalila AMARA

03 24 32 42 91

marie-jose.dengler@mairie-charlevillemezieres.fr

dalila.amara@mairie-charlevillemezieres.fr

Objet : Activités périscolaires – Inscriptions 2024-2025

Nos références : VC/MJD/DA/

Mesdames, Messieurs,

La restauration scolaire du premier degré, service public facultatif, se situe au cœur des enjeux éducatifs, sociaux, environnementaux et sanitaires des collectivités.

Par délibération du conseil municipal du 20 juin dernier, Charleville-Mézières a décidé de revoir la grille tarifaire de la restauration scolaire pour permettre un accès à ce service plus large.

En effet, la collectivité attache une grande importance à la restauration scolaire bien qu'étant une compétence facultative car ce service répond à un réel besoin d'accueil eu égard au niveau de fréquentation des élèves scolarisés : ce sont ainsi plus de 1500 élèves qui sont inscrits à la cantine. Il représente donc un réel enjeu pour les enfants tant en termes de réussite scolaire, d'accès et d'éducation à une alimentation saine et équilibrée à un tarif adapté, que de vivre ensemble.

La tarification dégressive, qui concerne 84% des villes de plus de 30 000 habitants, s'applique aussi à Charleville-Mézières depuis plusieurs années. Mais il a été nécessaire de revoir la grille tarifaire pour accentuer la progressivité et ainsi permettre l'accès au plus grand nombre.

La tarification actuelle repose sur la détermination d'un quotient familial égal aux ressources annuelles mensualisées, divisées par le nombre de personnes composant la famille. L'application du tarif est conditionnée à la production de nombreux justificatifs. La révision de la grille prévoit de modifier les catégories de tarification en utilisant le Quotient Familial calculé par la CAF ou la MSA et qui vous dispensera donc de la production de nombreux justificatifs.

Enfin, je vous informe que la ville a décidé de se doter d'un règlement intérieur pour toutes les prestations périscolaires qui vous est transmis en pièce jointe pour émargement.

Les modalités d'inscription restent inchangées et sont reprises dans la fiche annexe jointe.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le service via l'adresse mail :

perisco@mairie-charlevillemezieres.fr

ou par téléphone aux numéros suivants : 03 24 32 42 92 - 03 24 32 42 93 - 03 24 32 42 94 –
03 24 32 42 98 – 03 24 32 45 16

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Véronique CORME

Maire-adjointe chargée du périscolaire

Modalités d'inscription

Il vous est rappelé que toutes les informations relatives au service périscolaire sont accessibles via votre espace personnel sur l'espace famille via le lien <https://www.espace-citoyens.net/cmz/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

Inscription à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires du matin et du soir

Pièces à transmettre :

- Le dossier famille accessible directement depuis votre ordinateur ou votre smartphone avec la fiche de renseignement dûment complétée via le lien ci-dessus
- La fiche sanitaire (une par enfant) complétée avec les vaccinations ou la copie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant
- L'approbation pour l'accès au compte CAF Pro ou MSA
- L'approbation du règlement intérieur
- Les demandes de dérogation pour obligations professionnelles uniquement en accueil et en centre de loisirs le soir
- Les autorisations parentales pour les prestations périscolaires
- Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA. Si vous n'en disposez pas, votre avis d'imposition. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué
- Un justificatif de paiement d'une taxe foncière pour bénéficier d'un tarif carolomacérien pour ceux résidant sur une autre commune.

Pour les enfants ayant une allergie alimentaire ou un problème de santé :

- Certificat du médecin indiquant la conduite à tenir. Pour toute information complémentaire sur ce sujet vous pouvez contacter le service au 03 24 32 42 90

Inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi à compter du 4 septembre 2024 :

Deux sites d'accueil :

- L'école Kennedy Jaurès en centre-ville.
- L'école Les Haybions dans le quartier de la Ronde Couture.

	Dates d'inscription	Dates de réponses
Période de septembre à décembre 2024	Du 22 juillet au 9 août 2024	Du 19 au 23 août 2024

Le centre de loisirs d'automne sera ouvert du 21 au 31 octobre, un courrier vous sera adressé début septembre 2024 pour vous préciser les modalités d'inscription.

